

Ministère de l'Economie
et des Finances

Direction Générale des Douanes



N° _____ /MEF/DGD

République de Côte d'Ivoire
Union - Discipline - Travail

Abidjan, le

DECISION N° 09 /MEF/DOUANES DU 17 MAR 2009

Portant modification de l'article 3 de la décision N° 62/MEF/Douanes du 19 décembre 2008 portant création du Comité de pilotage et de suivi du partenariat technique Douane CI/Elitecom.GA.

LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES

Vu la loi n° 64 – 291 du 1^{er} août 1964 instituant le Code des Douanes ;

Vu le décret n° 2007-456 du 07 avril 2007 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2007 – 468 du 15 mai 2007 portant organisation du Ministère de l' Economie et des Finances ;

Vu le décret n° 2008 – 360 du 25 novembre 2008 portant nomination du Colonel Major MANGLY Alphonse, en qualité de Directeur Général des Douanes;

Vu l'arrêté n° 250 du 08 avril 2008 portant délégation de signature au Directeur Général des Douanes ;

~~Considérant la convention de formation en management et développement stratégique de la Douane de la République de Côte d'Ivoire (convention cadre de novembre 2008),~~

D E C I D E :

Article 1 : L'article 3 de la décision N° 62/MEF/DOUANES du 19 décembre 2008 portant création du Comité de pilotage et de suivi du partenariat technique Douane CI/Elitecom.GA. est abrogé et remplacé par l'article 3 (nouveau) ci-dessous :

Article 3 (nouveau): Le comité bipartite est composé comme suit :

- Direction Générale des Douanes
 - Col. KOUADIO Marcellin
 - Col. COULIBALY Philomène
 - Lt. Col. PALE Olo Sib
 - Lt.Col GOUBO Beugré Justin
 - Lt.Col. COULIBALY Amadou
 - Cdt KONDRO Kouassi

- Elitecom.GA
 - M. BLE BLE Charles
 - Mme GAUDJI Florence
 - M. TAPE B. Philippe
 - M. GAHE Maurice

Article 2 : La présente décision qui prend effet à compter de sa date de signature fera l'objet d'une large diffusion, pour information.



Col. Major A. MANGLY

Ampliation

- DGD
- DGA
- IGSD
- CT
- Toutes directions douanes
- Tous services douanes
- Elitecom.GA